

FÉMINISATION ET SUBDUCTION DANS LA PRESSE ÉCRITE, CAS DE *CAMEROON TRIBUNE*

Faty-Myriam MANDOU AYIWOUO

mandou.ayiwouo@gmail.com

Université de Douala, Cameroun

Abstract: *The feminization of terms and the grammar “rule of proximity” remain a topical issue for terminologists as well as discourse analysts. If the generic masculine prevails over the noun agreement, the communication context tends to challenge this statement. This paper examines the morphological variation of gender in professional names and analyzes its syntax from a phenomenological point of view. The analytic potential of subduction to syntactic feminization is studied here based on the theoretical framework of Psychomechanics. We use examples drawn mainly from the field of print media, especially the Cameroon Tribune. The final aim is to show that, as for the lexicon, subduction is also a specific modality of the general operation of syntax.*

Keywords: *linguistic feminization – subduction – lexicon – syntax – communication.*

Introduction

Cette étude repose sur deux concepts essentiels : la féminisation linguistique et la subduction. L'une s'intéresse au marquage du sexe féminin dans la langue, à la désémantisation du signifié. L'autre est aussi bien un mécanisme conceptuel typiquement guillaumien qu'un objet de descriptions et d'analyse autonome. Nous voulons comprendre ce qui freine la systématisation de l'écriture inclusive dans la praxis journalistique et administrative. C'est pourquoi nous nous intéressons particulièrement à la variation morphologique du genre des substantifs dans les dénominations professionnelles. La question est : comment le type morphologique d'un vocable se détermine-t-il dans la chronologie énonciative en communication? Nous partons de l'hypothèse guillaumienne que « *le type morphologique d'une langue est l'expression de sa fidélité antérieure plus ou moins grande à l'un ou l'autre mode de subduction* » (Guillaume, 1964 : 81) et nous postulons que la subduction est un principe indispensable au passage des signes au niveau sémiologique de la langue comme du discours. La démonstration s'appuie sur un corpus constitué d'extraits d'articles de presse assez hétérogènes (textes administratifs, vox populi, appels d'offres, procès-

verbaux, arrêtés de nomination), publiés dans l'année 2018 dans *Cameroon Tribune*¹. Tour à tour, nous aborderons : 1) l'histoire des notions et concepts, 2) les problèmes pratiques de l'écriture inclusive et enfin 3) nous ferons le point sur l'analyse, de manière à rendre compte de cette sémio-phénoménologie.

1. Présentation des notions

Les aspects historique et théorique des notions clés (féminisation et subduction) sont brièvement expliqués dans cette section, à des fins définitionnelles et de cadrage.

1-1 Aux origines de la féminisation linguistique

Issue d'un mouvement social linguistique apparu au début du 20^e siècle, appelé la « *Political Correctness* » ou le politiquement correct (dans sa traduction française), la féminisation s'impose progressivement dans les comportements linguistiques dans les années 80⁹ (Foukalova, 2009).

Elle vise à mettre en lumière la position des femmes telle qu'elle apparaît dans la société et dans la langue. Si nous naissons tous libres et égaux, comme l'indique la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, au plan social et des conventions langagières, la réalité reste encore très inéquitable. Il s'agit alors de reconnaître et redonner au féminin des repères socialement ancrés.

La *Political Correctness* reste difficile toutefois à définir de manière holistique parce que les réalités qu'elle recouvre sont assez variées :

« La définition précise [de la *Political Correctness*] est particulièrement difficile à donner parce que le terme couvre tout un tas des activités, du féminisme aux interdictions de fumer, du multiculturalisme au recyclage des bouteilles, de la déconstruction à la diététique nouvelle. » (Foukalová, 2009 : 9)

D'après *Le Petit Larousse* (2003), politiquement correct :

« se dit d'un discours, d'un comportement prétendant bannir ou contrer tout ce qui pourrait blesser les membres des catégories et des groupes jugés victimes de l'ordre dominant ; par extension, péjorativement, se dit d'un discours ou d'un comportement d'un progressisme convenu et intolérant. » (Le Petit Larousse, 2003 : 265)

Autrement dit, le politiquement correct vise à reconnaître la spécificité des groupes minoritaires à tous points de vue et à matérialiser leur diversité dans l'espace social, culturel et linguistique. Mais que met-on dans le substantif « *Correctness* » ?

La notion de « *correctness* » est elle-même empruntée, originellement au discours politique. Elle rime avec intolérance et terreur au regard de ses concepteurs originels. L'histoire de cette désignation, depuis sa phase la plus sombre à la révolution qu'elle est aujourd'hui, se résume aux grandes lignes suivantes (Foukalová, 2009 : 9-11) :

i) *il faut remonter à deux hommes politiques:*

¹ Le *Cameroon Tribune* est un quotidien généraliste camerounais créé par le gouvernement en 1974.

- Lénine, qui en est l'initiateur, dans le contexte de la Russie communiste où la *Political Correctness* désignait un programme politique où la vérité, la conformité, était liée à l'opinion exclusive du parti ;
- Mao Tsé-Dong, qui s'en inspire auprès de ses adversaires politiques pour les terroriser, liant ainsi la *Political Correctness* avec la terreur et l'intolérance.

ii) *La notion est restructurée dans les années 1980 par les universités américaines d'abord, sans véritable modification de son contenu idéologique originel.* Mais par la suite, certaines universités américaines vont s'en inspirer pour publier des codes de bonne conduite entre étudiants, entre eux, et entre étudiants et professeurs. Le but est de combattre « l'hostilité, l'injure et le manque de respect, qu'ils soient sexiste, ethnique, raciste ou xénophobe » (Haroche, Montoia, cité par Foukalova, 2009 : 10). Le problème est qu'en essayant de prescrire les interactions verbales, les partisans de la *Political correctness* violent une liberté fondamentale qui est celle d'expression.

iii) *Malgré ces débuts controversés, à partir des années 1990 le politiquement correct a commencé à s'imposer dans toute la société, profitant d'une large couverture médiatique.* Ses principes vont progressivement investir tous les domaines de la vie publique pour s'ériger en véritable police langagière.

iv) *Les idées de la Political Correctness trouvent leur place dans le vocabulaire et la société française dans les années 1990 et s'imposent aussitôt dans le débat public en France.*

C'est ainsi que la notion de la *Political Correctness* est devenue une notion populaire dont l'influence se manifeste sur le plan social par la promotion du multiculturalisme et de la discrimination positive.

Au plan linguistique, son discours se caractérise par une « *tendance à éviter tout énoncé qui peut apparaître injurieux aux groupes minoritaires ethniques, sexuels ou religieux* » (Larousse, 2003 : 265).

Pour accompagner cette tendance, le conservatisme des dictionnaires est décloisonné et de nombreuses réformes linguistiques en matière d'usages sont données. Ces changements vont aboutir à l'écriture dite *inclusive*. L'écriture inclusive désigne ainsi l'« *...ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes [dans le langage] (Manuel d'écriture inclusive, 2017 : 4)* ».

La règle grammaticale qui en découle est celle de l'accord de proximité. Cette règle veut que le masculin ne l'emporte plus sur le féminin. L'accord doit se faire systématiquement dans les deux genres, indépendamment de l'environnement syntaxique.

1-2 Subduction, théorisation et méthode

La subduction désigne en théorie « *un processus de dématérialisation des vocables leur permettant à proportion d'être utilisés au titre de valeurs formelles ou relationnelles* » (Douay & Roulland, 1990 : 171). En d'autres termes, la subduction retrace les étapes par lesquelles une unité lexicale parvient à son sens complet, de l'instant où elle perd son autonomie sémantique pour s'associer à une autre unité lexicale, à celui où apparaît son nouveau signifiant/signifié. Elle est donc une notion clé du changement linguistique.

Cette chronologie de représentation rend compte de deux types de subduction : la « subduction ésotérique », du grec *eso*, au-dedans, pour l'une ; et, pour l'autre, la « subduction exotérique », du grec *exo*, dehors. « *En thèse générale, écrit Guillaume, le type*

morphologique d'une langue est l'expression de sa fidélité antérieure plus ou moins grande à l'un ou l'autre des deux modes de subduction. » (Guillaume, 1964 : 81).

La subduction ésotérique est intérieure au mot qu'elle dématérialise par rapport à lui-même, en s'appuyant essentiellement sur la proximité spatiale. Elle relève du lexique-grammaire. Sa matérialisation intérieure fait apparaître le couple /matière + forme/ (= mot initial) en amont, dans la partie cachée du mot (ou lexigénèse). En aval, à un autre niveau, dans sa partie visible (ou morphogénèse), son actualisation contextuelle fait apparaître sa /matière perdue/ (= mot outil). Ce dernier versant met en lumière l'ordre de la grammaticalisation. L'équation suivante résume bien ce dynamisme. Soit selon notre compréhension :

$$\textit{Subduction ésotérique} = \textit{Mot initial (matière + forme)} + \textit{Matière perdue (=mot outil)}.$$

La subduction exotérique est extérieure au mot initial. Elle le dématérialise grâce à un mot outil, en s'appuyant essentiellement sur la proximité mentale. Elle relève donc de la transition langue/discours dont elle exploite les caractéristiques dans la face extérieure, en vertu de sa position initiale dans l'élaboration notionnelle du sens. Autrement dit, selon notre compréhension, la subduction ésotérique relève de l'imagination créatrice du sujet énonçant. Celui-ci mobilise le lexique selon un vouloir-dire précis, en fonction de son intentionnalité. Il construit ainsi les formes sémiologiques par adaptation soit par injection de *matière complémentaire* de diverses natures dans le lexique existant, d'où cette deuxième équation :

$$\textit{Subduction exotérique} = \textit{Mot-outil} + \textit{Mot associé (matière complémentaire)} \\ (= \textit{matière + forme + matière complémentaire}).$$

La subduction articule ainsi un certain nombre de sémantismes flexionnels (matière + forme ; matière perdue + matière complémentaire) associés à des statuts catégoriels (mot initial, mot-outil, mot-associé). Ces associations correspondent respectivement aux niveaux lexical, notionnel et grammatical.

Dans le prolongement du *tenseur*², cette chronologie des concepts rend compte de la problématique de la *déflexivité*. D'inspiration guillaumienne, la déflexivité s'intéresse à l'évolution sémantique des unités lexicales. Si la subduction exotérique est *abstraite, relationnelle et générale* et permet de produire des emplois non autonomes à côté de la valeur lexicale d'origine. La subduction ésotérique, elle est *invisible* et peut être *partielle* (par perte d'autonomie), *totale* (par affixation ou flexion dans la terminologie guillaumienne) ou *transcendante* (Bottineau, 2010 :4).

Dans un contexte linguistique visant à élaborer le sens, la visée de discours est importante. Les notions de subduction ésotérique et exotérique conduisent par relation à la grammaticalisation et par extension à la discursivité. Notons que « *l'extension [...] est requise par la visée de discours* » (Moignet, 1981 : 191). La psychomécanique intègre donc le comportement langagier des locuteurs pour faire état des phénomènes et des influences externes à la production langagière.

Question de méthodologie, une analyse en termes de subduction de la féminisation linguistique du substantif dans les dénominations professionnelles consisterait à analyser

² Le terme tenseur réfère au caractère opératif de ces mouvements, qui passent successivement de tension (ésotérique) à la détension (exotérique), mouvement/cinétismes qui relèvent du mécanisme d'institution des systèmes sémantiques.

les positions logiques unissant à la fois la morphologie et la syntaxe. La lecture psychomécanique viserait alors à mettre en lumière « ...la distribution intérieure des opérations linguistiques génétiques [...] selon la proportion allouée aux constructions de langue et à celle de discours » (Douay & Roulland, 1990 : 129).

2- Problèmes pratiques de la féminisation linguistique

Cette section croise les expériences fonctionnelles d'écriture inclusive. Dans le miroir de la théorie guillaumienne, nous parlerons de cas non-marqués ou *extensifs* pour les consacrés d'usage. Pour les cas d'exception à l'écriture inclusive, nous parlerons de cas marqués ou *intensifs*.

2-1 Cas consacrés par l'usage, non-marqués ou extensifs

L'usage recommande trois (03) règles d'écriture (*Manuel d'écriture inclusive*, 2017 : 7 :

- d'accorder en genre les noms de métiers, fonctions, grades et titres ;
- d'éviter des formulations qui confortent le masculin comme choix « neutre » ;

il s'agit d'user du féminin et du masculin par l'énumération par ordre alphabétique, l'usage raisonné du point médian, ou le recours aux termes épiciques ;

- d'abandonner le masculin « générique » ou antonomase du nom commun et d'accompagner toute forme masculine par son équivalent féminin.

Soit la série (1) suivante d'exemples qui mettent en lumière ces aspects :

(1.1) « A l'invitation de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, **la déléguée** suisse au plurilinguisme, Nicoletta Mariolini a entamé hier une visite de travail de cinq jours au Cameroun. » (CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018 :1)

(1.2) « Allemagne. Merkel rempile : **la chancelière** a été réélue hier à la tête du Bundestag pour un quatrième mandat. » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 32).

(1.3) Virginie Simone Ngab, **adjointe** au maire de Yaoundé VI. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 37).

(1.4) « **Ainée** d'une famille de quatre enfants, elle a des visées humanitaires, notamment avec la construction d'un forage à 12km d'Eseka. » (CT n°11506/7705 du 02 janvier 2018 : 14).

L'écriture inclusive s'y manifeste par l'évitement du masculin générique (1.1 ; 1.2 ; 1.3) et par la mise en œuvre de la subduction exotérique (1.4). Il y a comme une adaptation de la flexion lexicale des mots et une évolution morphologique grâce à l'addition du « e » muet au mot initial : *délégué-e* ; *adjoint-e* ; *ainé-e* et *chanceli-èr-e*. Pour ce dernier cas de figure (chancelière), la correction psychosémiologique est certainement due à une adaptation cognitive (facilité de prononciation).

Soit la série (2) d'exemples suivants, associés au 2^e type de convention :

(2.1) « Les **candidats/candidates** intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre les documents suivants. » (*Appel à manifestation d'intérêt-avis de vacance de poste de la FAO, CT, Election Gazette* du 23 octobre 2018 : 1).

(2.2) « Dans le cadre de ses activités à Garoua, la GIZ/PARSE recherche trois **conseiller(e)s** techniques à Garoua, Maroua et N'Gaoundéré. » (*Appel à candidatures GIZ/PARSE, CT n°11550/7749, 06 mars 2018 : 28*).

(2.3) « Dans le cadre de ses activités à Garoua, la GIZ/PADER recherche un(e) **réceptionniste** et Assistant(e) Logistique-Évènementiel. » (Appel à candidatures GIZ/PADER, CT n°11550/7749, 06 mars 2018 : 28).

(2.4) « **Le** titulaire du poste pourra être réaffecté à d'autres activités en fonction des besoins de l'organisation. » (Appel à manifestation d'intérêt FAO, CT, 23 octobre 2018 : 1).

Dans cette série, l'inclusion se manifeste par deux mécanismes de transfert :

1) par *suffixation* au mot-outil du morphème de la féminisation « e », à titre de matière complémentaire, au mot initial masculin (*candidats ; conseillers*). Ceci aboutit à une substantivation intermédiaire (*candidat-e-s* et *conseiller-e-s*) en (2.1) et (2.2). L'on note aussi l'apparition d'opérations d'adaptation cognitives. Ces opérations sont identiques à celles déjà décrites pour *conseillères* avec *chancelières* (en 1.4). Notons que l'utilisation des parenthèses en morphosyntaxe par les points médians (*e.s*) ou les tirets (*-e-s*) sert bien pour matérialiser l'inclusion linguistique. En outre, ce procédé d'addition de flexion à un mot initial a comme conséquence la translation métalinguistique : pour *conseillères* on entend « celles qui conseille ». Inversement, *chancelière* indique une fonction intrinsèque, loin de toute subduction métaphorisante. La subduction ésotérique y est *totale* ;

2) par *neutralisation terminologique* comme dans *réceptionniste* (1.3) et *titulaire* (1.4) ; la neutralisation explique le recours aux termes épïcènes au lieu du neutre. Ici, l'extensité du nom est assignée grâce à l'article (*un(e)* et *le*) tardivement (le titulaire), mais ils se complètent par la suite (*une* ou *un* réceptionniste). Donc, au lieu d'une adaptation lexicale de la matière complémentaire du nom, on a plutôt une déflexivité où l'article explicite l'extension nominale, c'est-à-dire que l'article fait effectivement apparaître un nouveau type de matière, la « *matière subtile* » (Rémi-Giraud, 2010). La subduction ésotérique qui s'opère ici est *invisible* et peut être *transcendante* parce qu'elle prend pour ressource un article qui n'est pas prévu pour cette forme pour introduire un nouveau trait (féminin) dans des substantifs qui ont toujours été neutres.

Observons enfin les exemples de la série (3) se rapportant au 3^e type d'écriture inclusive recommandé :

(3.1) « Mali. 36 *gendarmes arrêtés pour désertion : selon des sources militaires, certains **pandores**, au moment de leur audition, auraient justifié cette désertion collective par des « promesses non tenues de la hiérarchie. »* (CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018 :32)

(3.2) « Sénégal. **Le chef des mourides** [Serigne Sidy Mocktar Mbacké] n'est plus. » (CT n°11513/7719 du 11 janvier 2018 :32)

(3.3) « **Chef** de service : **Madame S---** (Matricule ---), **Cadre contractuel** d'Administration, en remplacement de Madame N---, **appelée** à d'autres fonctions. » (CT n°11506/7705 du 02 janvier 2018 : 23).

L'usage recommande l'antonomase³ du nom et préconise d'accompagner toute forme masculine par son équivalent féminin. Dans (3.1) et (3.2), nous avons effectivement des cas de lexicalisation par antonomases du nom propre et du nom commun en (3.3). Des liens synecdochiques s'établissent ici entre le mot initial et le mot associé. L'effet produit par l'antonomase fait ainsi passer d'un nom propre à une périphrase un nom commun ou inversement.

³ Le mot antonomase vient du grec ancien : ἀντονομάζειν / *antonómazein* « appeler d'un nom différent »

En (3.1) en effet le mot « *pandores* », à l'origine du féminin, désigne par périphrase les « 36 gendarmes arrêtés pour désertion » dans ce contexte. Son sens intègre donc autant le masculin. Pourtant, il n'y a aucune allusion dans l'enchaînement syntaxique. La figure de la métaphore apparaît pour établir une comparaison improbable entre les deux noms propres et communs.

En (3.2), « *Le chef des mourides* » et *Serigne Sidy Mocketar Mbacké* désignent la même personne. La métaphore s'efface et le sème de l'inclusion s'active. Serigne devient un élément indissociable de la confrérie musulmane des Mourides.

En (3.3), l'emploi de « *Chef de service, Cadre* » comme chaîne de référents pour «Madame S--» relève aussi la difficulté à féminiser certaines appellations dans les constructions.

2-2 Cas d'exception, marqué, intensif

En règle générale, « *quel que soit sa fonction, l'adjectif qualificatif adopte le genre et le nombre du substantif (ou élément à valeur de substantif) sur lequel porte son sens : c'est le phénomène de l'accord* » (Larousse, 1964 : 190). Les partisans de l'écriture inclusive vont plus loin encore. La qualification et la détermination proche doivent être systématiques. L'accord de proximité doit absolument se faire en tenant compte du contexte et il doit être inclusif, c'est-à-dire veiller à la parité linguistique masculin-féminin partout où cela est nécessaire. C'est seulement en l'absence de tout contexte, ou lorsque le contexte ne fournit aucune indication, l'emploi du féminin est restreint et le neutre est privilégié.

Dans *Cameroon Tribune*, l'on note les cas d'entorse à l'accord dans la série(4):

(4.1) « Je demande aux chefs de **tenir leurs hommes** pour qu'ils ne soient pas victimes de la propagande démoralisatrice de répandue dans les réseaux sociaux. » (*Général Meka, CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018 :5*).

(4.2) « C'est **un hôte** de marque que le Cameroun a accueilli hier soir. Nicoletta Mariolini, **déléguee** suisse au plurilinguisme... » (*CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018:2*)

(4.3) « Manuel scolaire : À la suite de la récente circulaire du Premier ministre [...], le ministre de l'Éducation de base vient d'inviter les **éditeurs** (éditrices(?)) à soumettre leur offre. » (*CT n°11557/7756 du 15 mars 2018*).

(4.4) « **Ainée** d'une famille de quatre enfants, elle (*Miss Cameroun 2018*) a des visées humanitaires, notamment avec la construction d'un forage à 12km d'Eseka. » (*CT n°11506/7705 du 02 janvier 2018 : 14*).

Sur le plan lexico-syntaxique dans (4.1), contexte d'apparition de la locution infinitive « tenir leurs hommes », la visée de discours actualise involontairement le sème de la /neutralité/. Quand bien même il y aurait des femmes dans l'effectif.

Sur les plans lexico-syntaxiques et syntaxico-sémantiques en (4.2), il y a neutralisation de matière complémentaire dans « hôtesse » au moyen de l'article « un » dans le contexte « un + hôte ». Ce contexte autorise un enchaînement syntaxique de types /masculin/ ou /épiciène/. En effet, alors que l'information syntaxique indique l'existence dans « hôte » du sème /+féminin/ d'une part, d'autre part, on y retrouve le sème /-masculin/, à titre de matière complémentaire. Autrement dit, on écrit quand même un hôte, bien que la référente, « déléguée » est du genre féminin. La conséquence d'un tel choix est l'introduction d'une propriété attributive de type masculin-neutre. Normalement,

l'accord en genre est requis. Comme en (4.1), la question de la modalisation cognitive de la qualification se fait insistante.

En (4.3), le masculin générique est préféré dans « éditeurs » à l'écriture inclusive « éditrices et éditeurs ». L'écriture inclusive à double conjonction est volontairement délaissée. Plus encore, le substantif singulier « leur offre » est neutre et au singulier, à tort selon notre perception. Or il s'agit bien des offres de service respectives de chaque éditeur. Il aurait été plus logique de le matérialiser syntaxiquement.

En (4.4) enfin, le terme « aînée » est féminisé par suffixation de « e » au mot initial. Cet accord est atemporel et relève aussi bien de la subduction ésotérique qu'exotérique. Le pronom *elle* devient ainsi un indicateur syntaxique d'accord.

Deux constats peuvent être faits. Le premier, le *Cameroon Tribune* a une approche irrégulière de l'écriture inclusive qui laisse apparaître un problème d'accommodation d'accord. On voit bien que l'accord se structure en réalité sur les perceptions individuelles que sur la langue/grammaire. L'autre constat, au-delà de l'accommodation d'accord, est celui de la lisibilité et de l'intelligibilité des structures syntaxiques ainsi produites. Dans *Cameroon Tribune*, la dimension normative est préférée même quand le contexte impose la féminisation syntaxique. Les structures du français ne sont donc pas respectées, d'où les nombreuses aberrations (Larivière, 2000a : 14 et 2000b [en ligne]).

À propos d'entorses à la syntaxe inclusive, examinons la série (5).

(5.1) « **Les maires, conseillers municipaux, autorités administratives, chefs d'établissement et élèves** n'ont cessé de remercier. » (CT n°11513/7712 du 11 janvier 2018 : 3).

(5.2) « Pour lui, Escalé Bantoo est « l'une **des plus belles choses qui soit** arrivée aux artistes de la sous-région dans ce MAS.A. » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 19).

(5.3) « **Un groupe** de quelques agents de cette société vieille de 54 ans **ont décidé** de ne pas prendre service ce lundi. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 34).

(5.4) « Personnellement, je suis **député** et **présidente** de la section OFRDPC et **opératrice** économique. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 37).

(5.5) « **La prestation de serment du président et des dix autres membres** a eu lieu aujourd'hui dans les deux chambres du parlement réunies en congrès. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 13).

(5.6) « Marie-Louise Obama, **adjoint** au maire de la commune d'arrondissement de Douala V. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 37).

En (5.1), l'intelligibilité serait absente si l'on avait observé le doublet recommandé : « mairesses et/ou maires », « conseillères municipales et/ou conseillers municipaux », « cheffes et chefs d'établissement ». Dans le cas de « élèves » et « autorités administratives », ceux-ci peuvent constituer des exceptions comme ce sont tous des noms métonymiques, c'est-à-dire qu'ils ne connaissent pas l'accord en genre.

En (5.2), l'on relève des impropriétés grammaticales causées par l'accord syllepique de l'attribut dans la structure « l'une des plus belles choses qui soit arrivée ». L'accord se fait selon le sens et non selon la grammaire, c'est-à-dire en délaissant l'accord de proximité (entre « choses » et « soit ») au profit de la compréhension et de la logique pragmatique (entre « l'une » et « soit »). Le système morphologique du nom collectif se fait selon le sens le plus probable.

En (5.3), on a des incongruités syntaxiques qui sont occasionnées par l'accord au masculin-pluriel. Le système morphologique du nom collectif indique un pluriel interne.

L'association syntaxique se fait avec le nom qui suit le nom collectif et précise son nombre (quelques). Aussi le verbe se met-il au pluriel malgré le sujet singulier (un groupe). L'accord se fait donc avec « agents » au lieu de « groupe » : « **Un groupe** de quelques agents de cette société vieille de 54 ans **ont décidé** de ne pas prendre service ce lundi ». L'on observe ainsi dans les deux (02) exemples précités deux gestions syntaxiques différentes du phénomène d'accord pour des contextes d'écriture quasi identiques.

En (5.4), des incongruités sémantiques : « *Personnellement, je suis député et présidente de la section OFRDPC et opératrice économique* » ; l'accord est fonction de la représentation perceptive de la langue et des connaissances générales que le sujet a de cette langue.

En (5.5), des ambiguïtés contextuelles : « *la prestation de serment du président et des dix autres membres a eu lieu aujourd'hui* dans les deux chambres du parlement réunies en congrès. » ; le verbe est compris comme collectif général malgré la pluralisation interne apportée par la coordination entre les deux groupes nominaux. Il y a eu neutralisation : « les dix autres membres » constitue une extension de « prestation de serment » et fonctionne ainsi comme un complément de nom déterminatif.

En (5.6) et (5.7) de plus, la « cohérence » et la « sécurité juridique » n'ont rien à gagner à ce qu'une femme se désigne au masculin (5.7) *Mme l'adjoint au maire* lorsqu'elle siège en Chambre, et au féminin en dehors (5.8) *Mme l'adjointe au maire* dans le *vox populi*.

En somme, les entorses à l'écriture inclusive apparaissent aussi bien au niveau lexical morphologique que syntaxique. Dans *Cameroon Tribune*, l'on note comme une forme d'irrésolution à l'écriture inclusive. Les cas d'entorse recensés sont souvent propres à des pratiques d'écriture individuelles, notamment dans des rubriques documentées comme les appels d'offres, la parole aux acteurs (*vox populi*), les rapports de session d'entreprises, plus rarement dans l'écriture journalistique elle-même. La proximité qui compte n'est plus spatiale ni temporelle, elle repose plus sur les échanges et sur les affinités en vertu d'une tension créatrice continue.

3. De la subductivité, bases empiriques d'opérativité

La subduction fait émerger un aspect expérientiel des formes lexicales et de leurs utilisations dans la praxis, d'où la subductivité. Les déclinaisons de ce potentiel sont les suivantes.

3-1 Les opérations d'échanges

Les opérations d'échanges s'appuient, en l'occurrence, sur la capacité des locuteurs à différencier les discours métalinguistiques ou de spécialité, sur le langage ordinaire (graphies, prononciations), les connaissances métalinguistiques et sur le discours référentiel.

Soit les exemples de la série (6) suivante :

- (6.1) « **Le général Meka** » (CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018 : 8).
- (6.2) « Recherche **une ménagère-coursière** » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 30).
- (6.3) « **Femmes maires titulaires.** » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 37).
- (6.4) « **Chaîne-mère** » (CT n°11525/7724 du 29 janvier 2018 : 10).
- (6.5) « CHAN 2018. **Les Lions A'out** » (CT n°11520/7719 du 22 janvier 2018 : 31).
- (6.6) « Divorce : **UNDP-PAL, c'est fini.** » (CT n°11525/7724 du 29 janvier 2018 : 6).
- (6.7) « ... **le mode cœur à cœur** » (CT n°11535/7734 du 13 février 2018 : 3).
- (6.8) « **Sénatoriales 2018** » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 10).
- (6.9) « [...] une réserve **famille.** » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 14).

(6.10) « **Arts** plastiques [...] **artistes** africains [...] création **artistique**. » (CT n°11557/7756 du 15 mars 2018 : 19).

Rappelons les règles de subduction ésotérique en 1- et exotérique en 2- :

- 1- *Mot initial (matière + forme) + Matière perdue (=mot outil)*
- 2- *Mot-outil + Mot associé (matière complémentaire) (= matière + forme + matière complémentaire).*

Rappelons la règle de construction du substantif/Nom (N) épithète : $N_1 + N_2$.

Selon le type de rapport syntaxique, ces positions qualificantes évoquent différents types de valeurs relationnelles (Noailly, 1990 : 36 ; 133 ; 94 ; 165) :

- d'identification (*le général Meka (6.1)* ;
- de complémentation (*les Lions A (6.5)* ;
- de coordination (*une ménagère-coursière (6.2)* ; UNDP-PAL (6.6).
- de qualification (*le mode cœur à cœur (6.7)* ; *la chaîne mère (6.4)*).

L'extrapolation de la subduction linguistique à la modalisation narrative met en relief la dématérialisation lexicale qui s'opère au niveau psychosystématique de la compétence morphosyntaxique. Si bien que l'on voit émerger des déflexions plus généralisantes, parfois stéréotypées, mais utiles dans ces contextes.

De manière incidente, d'autres types de relations s'ajoutent à cette liste (Rey-Debove, 1986) :

- la translation autonymique en (6.8) dans « *Sénatoriales* ». Ce substantif appelle une définition phrastique et donne des informations sur le signe en parlant des référents. On dit ainsi « *sénatoriales* » pour *relatif à un sénat ou un sénateur* ;
- la neutralisation terminologique (à ne pas confondre avec le neutre) en (6.9), celle-ci se fait par substitution avec le groupe ; le masculin est alors utilisé comme valeur par défaut comme dans « *famille* » ;
- la translation métalinguistique en (6.10) avec **artistes**, **artistique** pour « *arts* ». Il s'agit ici d'analyser l'interpénétration des matières formelles.

La première base opérative du narratif de la féminisation linguistique est ainsi essentiellement morphosyntaxique. Pour ce qui est de la modalisation discursive et situationnelle du lexique, c'est-à-dire de la subduction ayant lieu en discours, les éléments de représentations se complètent d'autres types de percepts.

3-2 Les affinités idéologiques : l'imaginaire linguistique et social

La subductivité discursive se joue essentiellement au niveau de l'imaginaire, avec le monde, à travers diverses dimensions : la dimension argumentale ; la dimension pragmatique et sémantique et la dimension (de la pensée) conceptuelle liée aux compétences discursives. Voyons de quoi il s'agit concrètement.

Considérons la série (7) :

(7.1) « **L'ONU** revisite l'holocauste. » (CT n°11525/7724 du 29 janvier 2018 :32).

(7.2) « Pour l'ONU, les suprématistes blancs sont les chefs de file de cette apologie de la baine. » (CT n°11525/7724 du 29 janvier 2018 :32).

(7.3) « Aînée d'une famille de quatre **enfants**, elle (Miss Cameroun 2018) a des visées humanitaires, notamment avec la construction d'un forage à 12km d'Eseka. » (CT n°11506/7705 du 02 janvier 2018 : 14).

(7.4) « La route Maroua-Bogo, c'est une partie de **la route Maroua-Bogo-Guirvidig-Yagoua**, donc de la nationale N°1. » (CT n°11550/7749 du 06 mars 2018 : 15).

Pour comprendre la valeur argumentale, rapprochons les deux statuts du substantif « ONU » dans (7.1) et (7.2). L'on a deux réalisations sémantiques distinctes d'un même vocable « ONU ». On appellera ces situations et ses participants des prédicats (X) et leurs arguments (Y). On les représentera par exemple de la manière ci-dessous où les signes [et] encadrent un « mot en plusieurs mots ». Dans (7.1), la réalisation syntaxique des arguments est limitée : *revisite* (X(ONU), Y (*holocauste*)) où Y est un syntagme nominal (L'ONU *revisite* [SN *l'holocauste*]) ; dans (7.2) *sont* (X, Y), un syntagme prépositionnel en *pour* domine Y (*les suprématistes sont* [SP **pour** [SN l'ONU]]). Les arguments sont ordonnés dans l'un contrairement à l'autre ; l'un est argument fixe tandis que l'autre est optionnel. Le cinétisme des prédicats indique donc une contrainte sur les arguments qui peut être de type *optionnel, fixe, typé* ou *limité* à un ordre syntaxique particulier, d'où les choix polyfonctionnels.

À propos de la dimension pragmatique et sémantique, les *arguments* apparaissent comme des « participants » nécessaires (mais pas toujours exprimés) à la signification du *prédicat* sur l'axe praxéogénique du discours. Dans (7.3), l'accord dépend du prédicat compte tenu du sujet du verbe (*elle*). Le nom propre se lie morphologiquement au verbe en vertu de la relation sémantique établie entre le substantif et le verbe (X (*Miss Cameroun*) *est* [SN *Aînée d'une famille de 04 enfants*]). Ainsi, seules les valeurs relationnelles sont prises en compte au détriment des valeurs formelles. Ceci laisse une liberté sémiotique au sujet énonçant : seule la « *juste suffisance expressive* » guide la réalisation énonciative (Guillaume).

La pensée conceptuelle est à sa forme achevée en (7.4). L'affinité idéologique prend le dessus sur la langue et mobilise à la fois la compétence lexicale, la compétence pragmatique et sémantique. On voit bien dans l'énoncé que la réalisation syntaxique de l'argument est illimitée : X (*la route Maroua-Bogo*) *est* [SN *une partie de la route Maroua-Bogo-Guirvidig-Yagoua, etc.*]). La modalisation discursive relève ainsi essentiellement de la seule vision du monde des sujets co-énonçants, ce qui autorise un cinétisme illimité des formes et d'association.

La subduction syntaxique est ainsi liée aux compétences discursives. La réalisation des arguments subduits est soumise à des contraintes inégales et variables en langue et cela impacte le sens des mots, d'un côté. D'un autre côté, le potentiel discursif des lexèmes découle de mécanismes sémantico-discursifs et pragmatico-discursifs. La signification, le sens, le discours et le langage trouvent ainsi un cadre d'opération dynamique qui est cognitif. Celui-ci se traduit en cinèses/mouvements de représentations et intègre de manière intuitive les entités lexicales dans le discours.

Conclusion

Dans cette tentative d'explication phénoménologique de la féminisation linguistique par la méthode de la subduction, il s'agissait pour nous de comprendre les processus qui freinent la systématisation de l'écriture inclusive dans la praxis journalistique et administrative, à partir d'une analyse d'extraits publiés sur l'année 2018 par le média-presse *Cameroon Tribune*.

Malgré le caractère limitatif du corpus étudié et de l'article, on peut dire que le débat sur l'écriture inclusive est loin d'être tranché. Son appréciation dépend fortement de la situation, de la culture linguistique et des compétences communicationnelles des scripteurs, orateurs, rédacteurs. Les rapports forme-sens des signifiés sont pour la plupart inconscients, car liés à la capacité de représentation. Le problème est donc à la fois linguistique, discursif et culturel.

Bien plus que logique, une approche conceptuelle de la rédaction inclusive aurait l'avantage d'être flexible et de s'adapter à de nouveaux besoins, en fonction des situations de vie. On en arrive alors à un carrefour d'interfaces où la rédaction inclusive doit tenir compte à la fois du mécanisme langagier et de l'espace social. Application faite à ce domaine, le débat se déporte bien plus vers l'acceptation d'un savoir-dire situé que vers l'élaboration rigoureuse d'un code de bonnes pratiques. Ce sujet reste donc entier. La rédaction inclusive n'a pas fini d'intéresser les chercheurs et de belles autres luttes d'émancipation sont encore en perspective.

BIBLIOGRAPHIE

Subduction :

*** (1993), « Pour une didactique des activités lexicales à l'école », dans *REPÈRES, Recherches en didactique du français langue maternelle*, n°8, Nouvelle série, Département «Didactiques des disciplines», disponible en ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/reperes/RS008.pdf>.

ARBOUR, Marie-Ève, de NAYVES Hélène, ROYER Ariane, (2014), « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », dans *Maison des sciences de l'homme « Langage et société »*, 2 n°148, pp. 31-51, DOI [10.3917/lis.148.0031](https://doi.org/10.3917/lis.148.0031), disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2014-2-page-31.htm>, consulté le 25 août 2022.

BOTTINEAU, Didier, (2010), « De la matière à la forme : la déflexivité ou la naissance du mot », dans *Langages* 2, n°178, Armand Colin, pp. 3-10, DOI [10.3917/lang.178.0053](https://doi.org/10.3917/lang.178.0053), disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-langages-2010-2-page-53.htm>, consulté le 21 octobre 2022 à 13 :56.

DOUAY Catherine, ROULLAND Daniel, (1990), *Vocabulaire technique de la psychomécanique du langage. Les mots de Gustave Guillaume*, Presses Universitaires de Rennes 2, CERLICO.

Féminisation :

GUILLAUME, Gustave, (1964), *Langage et science du langage* (recueil posthume d'articles parus entre 1933-1958), Paris, Nizet, et Québec, Presses de l'Université Laval.

HADDAD, Raphaël (dir.), (2019), *Manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes hommes par votre manière d'écrire*, 4^e édition, Mots-Clés, France, disponible en ligne : <https://www.motscles.net/ecriture-inclusive>.

ITSUKO, Fujimura, (2005), « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », dans *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 |, mis en ligne le 31 janvier 2008, DOI <https://doi.org/10.4000/mots.355>, disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/mots/>, consulté le 23 avril 2022.

LARIVIERE Louise-L., (2000a), *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou À la recherche des mots perdus*, Montréal, Éditions du Boréal, 149 p.

LARIVIERE, Louise-L., (2000b), *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou Les mots pour LA dire* [en ligne], Paris, Zéro Heure, disponible en ligne : www.00h00.com.

- MOIGNET, Gérard, (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- NOAILLY, Michèle, (1990), *Le substantif épithète*, Paris, PUF, Collection linguistique nouvelle.
- REMI-GIRAUD, Sylvianne, (2010), « De la matière à la forme : la déflexivité ou la naissance du mot », dans *Langages* 2, n°178, Armand Colin, pp. 53-66, DOI [10.3917/lang.178.0053](https://doi.org/10.3917/lang.178.0053), disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-langages-2010-2-page-53.htm>, consulté le 21 octobre 2022 à 13 :56.
- REYNAUD, Jean-Daniel, RICHEBE, Nathalie, (2007), « Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire, Éditions Ophrys », dans *Revue française de sociologie*, 1 Vol. 48, pp. 3-36, DOI [10.3917/rfs.481.0003](https://doi.org/10.3917/rfs.481.0003), disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2007-1-page-3.htm>, consulté le 14/10/2022.

Thèses :

- FOUKALOVA, Tereza, (2009), *La féminisation linguistique en voie d'un langage plus équitable*, Thèse de doctorat-PhD, Univerzita Palackého V Olomouci, Filosofická fakulta, 61 p.

Dictionnaire :

- LAROUSSE, (1964), *Grand Larousse illustré*, Paris, Larousse.
- MERLET, Philippe (dir.), BERES Anémone, (2003), *Le Petit Larousse*, Paris, Larousse.
- REY-DEBOVE, Josette (dir.) (2005), *Dictionnaire Du Français*, Le Robert, CLE international.

Corpus :

- Cameroon Tribune* (2018).